

Consultation citoyenne

L'Orée du Lac - Projet de construction d'un immeuble résidentiel de 54 logements sur la rue Milette

Magog, le 27 mai 2025 – La Ville de Magog organise une consultation citoyenne concernant un projet de construction d'un immeuble résidentiel de 54 logements sur la rue Milette (L'Orée du Lac). Pour permettre au plus grand nombre de personnes de participer, deux types de consultations sont prévues. Une rencontre virtuelle aura lieu le mardi 10 juin, de 19 h à 20 h 30, sur la plateforme Zoom. Par la suite, un court sondage sera mis en ligne du 11 au 15 juin. Les personnes intéressées à participer doivent se rendre au ville.magog.qc.ca/10juin pour obtenir tous les détails et pour s'inscrire.

À la suite des commentaires du comité consultatif d'urbanisme et de l'opinion favorable des élus envers le projet, la Ville de Magog souhaite maintenant connaître l'opinion de la population. Cet événement de participation citoyenne est organisé avant que le conseil municipal rende sa décision finale sur l'autorisation du projet.

Les commentaires et les échanges obtenus permettront d'enrichir la réflexion. Les élus décideront par la suite s'ils entament le processus de modification réglementaire pour l'autorisation du projet. Le cas échéant, l'outil d'urbanisme permettant d'autoriser le projet devra aussi être déterminé (Loi 31, PPCMOI, zonage incitatif).

À propos du projet de construction

Promoteur

UNI inc.

Nom du projet

L'Orée du Lac

Emplacement

Rue Milette

Description

Projet prévoyant l'ajout de 54 unités résidentielles locatives :

- Un immeuble de 5 étages comptant 54 logements;
- Retrait des 4^e et 5^e étages pour réduire l'impact volumétrique de l'immeuble;



- Stationnement souterrain comptant 44 cases;
- Usage : résidentiel (unités locatives);
- Bâtiment ayant une efficacité énergétique supérieure aux normes du Code de construction;
- Démolition de 5 bâtiments résidentiels existants (adresses comprises entre le 124 et le 166, rue Milette). Le promoteur assure la relocalisation des locataires actuels;
- Intégration de logements abordables (minimum 6), conformément à la Politique d'habitation de la Ville de Magog;
- Vente par la Ville de Magog d'une partie du lot 3 144 120 au promoteur (superficie d'environ 110 m²).

Pour plus de détails, [cliquez ici](#).

Zonage

- Le projet se situe :
 - Dans la zone H174, qui prévoit un maximum de 4 logements et une hauteur maximale de 9 mètres par bâtiment;
 - Dans l'aire du plan d'implantation et d'intégration architecturale « Centre-ville historique et ses environs » (PIIA).
- Si le projet va de l'avant, des modifications réglementaires seront requises :
 - Le conseil municipal devra se positionner sur l'outil réglementaire à utiliser (Loi 31, PPCMOI, zonage incitatif).

Des documents d'information et des renseignements complémentaires sont disponibles au ville.magog.qc.ca/10juin.

- 30 -

Sources et informations :

Ville de Magog

819 843-3333, poste 444

Projet L'Orée du Lac

819 452-4323

